

**Conseil d'administration du LGT
Jeudi 14 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Mme Chateauneuf

Le quorum est atteint avec 21 personnes, la séance débute à 20h10.

1. Nomination d'un secrétaire de séance. Approbation de l'ordre du jour :

Monsieur le Proviseur demande qui souhaite faire le compte-rendu. En l'absence de volontaire, Madame Chateauneuf, proviseur adjointe se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Monsieur le Proviseur rappelle l'ordre du jour du CA:

- Enregistrement des systèmes vidéo
- Questions diverses

Aucune question n'a été déposée 48 heures avant le CA au secrétariat.

Monsieur le Proviseur propose de soumettre au vote l'approbation de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est votée à l'unanimité.

2. Enregistrement des systèmes vidéo :

Monsieur le Proviseur rappelle la proposition soumise au vote:

"Enregistrements des images des 5 caméras des accès du lycée durant 72 heures sur un poste dédié à ce seul usage.

Utilisation de ces images exclusivement dans le cadre d'une réquisition judiciaire"

Monsieur le Proviseur souhaite également s'assurer que les membres du CA comprennent bien ce qu'est une réquisition judiciaire:

" Le procureur de la République ou, sur autorisation de celui-ci, l'officier de police judiciaire, peut, par tout moyen, requérir de toute personne, de tout établissement ou organisme privé ou public ou de toute administration publique qui sont susceptibles de détenir des documents intéressant l'enquête, y compris ceux issus d'un système informatique ou d'un traitement de données nominatives, de lui remettre ces documents, notamment sous forme numérique, sans que puisse lui être opposée, sans motif légitime, l'obligation au secret professionnel ".

Monsieur le Proviseur rappelle qu'aucun personnel ne pourra avoir accès aux enregistrements (exemple: direction, CPE, enseignants) et s'en servir contre un élève par exemple.

L'usage des enregistrements est exclusivement destiné à la réquisition judiciaire.

Les parents de la FCPE prennent la parole pour expliquer qu'ils se sont réunis et demande à ce qu'il ait une information au droit à l'image afin que tout le monde soit au courant. Une enseignante propose de rajouter au règlement intérieur l'information sur l'enregistrement des systèmes vidéo.

Monsieur Cherblanc précise que les parents élisent des représentants. Pour chaque situation on ne demande pas chaque fois une consultation. L'information sur l'enregistrement des accès du lycée durant 72 heures sera faite par l'intermédiaire du compte-rendu du CA qui est visible par toutes les familles qui le souhaitent.

Cette information ne peut être inscrite au règlement intérieur car il ne s'agit pas d'enregistrement des caméras à l'intérieur de l'établissement. Monsieur Cherblanc rappelle qu'il interdit à tout personnel d'utiliser ces images.

Sur 21 votants:

- 9 votes POUR

- 11 votes CONTRE

- 1 vote BLANC

La proposition de l'enregistrement des images n'est pas adoptée.

Monsieur Cherblanc demande à la secrétaire de séance de noter que le Proviseur et l'équipe de direction respecte mais regrette la décision prise ce soir concernant l'enregistrement vidéo des caméras. Il s'agit d'une démarche citoyenne qu'un lycée public soit capable lors d'une crise grave de fournir à la justice des éléments d'enquête (cf document proposé au vote et explication de réquisition judiciaire).

Comme le CA du LP a voté favorablement, Monsieur Cherblanc précise qu'il sera peut être dans l'obligation de présenter une nouvelle fois cette proposition au vote.

Monsieur Gauthier, premier adjoint à la mairie de Montbrison souhaite également exprimer en tant que représentant de la mairie et du sous-préfet son regret quant à cette position et cette décision prise au CA

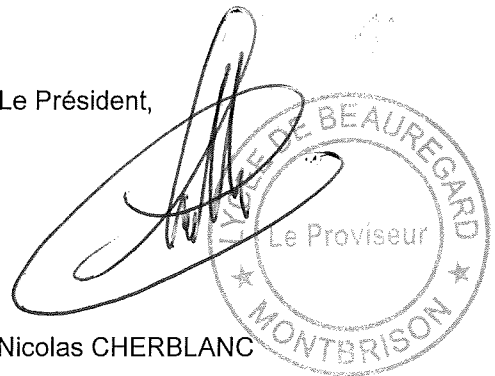
L'ordre du jour étant épuisé, M Cherblanc lève la séance à 20h22.

La Secrétaire,



Laura CHATEAUNEUF

Le Président,



Nicolas CHERBLANC